

**MAIRIE  
DE  
NOYELLES SOUS LENS  
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS  
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Noyelles-sous-Lens,  
Le 24 avril 2009**

**Monsieur Alain ROGER  
MAIRE de Noyelles sous Lens**

**À**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes  
Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Municipaux**

**62221 NOYELLES-sous-LENS**

*Nos réf :* AR/MG/SM/JV

*Objet :* procès verbal de la réunion de conseil municipal du 03 avril 2009.

Rédigé et dactylographié le 06 avril 2009. Corrigé le 17 avril 2009, le 23 avril 2009 et transmis le 24 avril 2009.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2009**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Bernard MAURICE, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjointes, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Christelle CALVIN, MAYEUX Micheline, Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : MM. Valérie DELVALLEZ (procuration à Alain ROGER), Adjointe, Emmanuelle DHONDT (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Michel GUILBERT (procuration à Daniel CAPILLON), Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

**ÉTAIT ABSENTE** : Mme Delphine RUBINO, Conseillère Municipale.\*\*\*\*\*

*Monsieur Philippe CERF est désigné secrétaire de séance.*

**1) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2009.**

*Monsieur Bernard FINEZ souhaite préciser que la réduction de 7% dont il parlait, concernait la section de fonctionnement.*

*Madame Maryvonne POULAIN souhaite apporter une rectification à son intervention lors du conseil municipal du 19 février 2009, concernant la taxe professionnelle, elle précise qu'elle est contre la taxe professionnelle mais sous sa forme actuelle.*

*Elle demande par ailleurs quand aura lieu la réunion publique Impasse Fleury.*

*Monsieur Le Maire lui répond que la réunion publique est organisée le 09 avril à 18h30 au Centre Culturel Evasion.*

**Adopté à l'unanimité.**

2) – **Adoption du compte-rendu du Bureau Municipal du 11 février 2009.**

**Synthèse du Bureau Municipal :**

➤ **BUREAU MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2009 :**

**- Rue Joseph Hay :**

Monsieur le Maire soumet au Bureau Municipal la vente de l'immeuble situé 12 rue Joseph Hay au CAL PACT, afin d'y réaliser un logement type PLA1.

*Monsieur Le Maire précise que l'estimation de cet immeuble par France Domaine est de 48 000 €.*

**Avis favorable du Bureau Municipal**

**- Association des Mineurs Marocains du Nord Pas de Calais :**

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association des Mineurs Marocains du Nord Pas de Calais le sollicitant pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2009 d'un montant de 500€.

L'action de cette association a concerné 27 habitants de Noyelles Sous Lens en 2008.

Le Bureau Municipal décide d'attribuer la somme de 77€ à l'Association des Mineurs Marocains du Nord Pas de Calais.

**- Association Encouragement au Dévouement du Pas de Calais :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que l'Association Encouragement au Dévouement du Pas de Calais sollicite une subvention pour l'année 2009.

Le Bureau Municipal décide d'attribuer la somme de 150 € à l'Association Encouragement au Dévouement du Pas de Calais.

**- DGE :**

Des subventions au titre de la D.G.E. 2009 ont été demandées pour la réfection des toitures terrasses du complexe sportif Léo Lagrange et l'école Cerf Hanotel.

M. le préfet nous informe par courrier en date du 26 février 2009 que ces subventions nous ont été accordées à savoir 37 841,75 € pour l'école Cerf Hanotel et 23 270,50 € pour le Complexe Sportif Léo Lagrange, ce qui représente 25 % de la dépense (270 410,22€ T.T.C.)

Par ailleurs nous sommes en attente de la subvention demandée au Conseil Général.

**- L'Élan pongiste :**

Monsieur Philippe CERF fait savoir au Bureau Municipal que Monsieur LADANT Yann, Président de l'association l'Élan pongiste, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat de deux tables de ping-pong.

Le Bureau Municipal décide de lui accorder le montant de 699,00 € ce qui correspond à l'achat d'une table de ping-pong.

- Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'une pétition à l'initiative d'un habitant (ex conseiller municipal) a été déposée dans les boîtes aux lettres des habitants de la rue du 10 Mars.

Pour répondre à cette méthode cavalière, Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il s'est rendu, accompagné de trois adjoints, rue du 10 mars afin de rassurer la population sur l'intérêt que porte la municipalité à cette rue et pour les informer des projets futurs qui devront être réalisés très prochainement.

A ce jour, il n'y a eu aucune remontée de la pétition.

*Monsieur le Maire précise qu'il y eu 16 retours de la part des habitants, à la date du 03 avril 2009. Il précise également que prochainement une rencontre sera organisée avec les habitants de la rue du 10 Mars. Les travaux de mise en sécurité démarreront en juin ou au plus tard en septembre.*

*Madame Maryvonne POULAIN souhaite que l'on rectifie le mot pétition car il s'agit d'un comité d'habitants. Les comités d'habitants sont un bon moyen d'écouter ce que les habitants ont à dire.*

*Elle souligne les nombreux problèmes de la rue du 10 Mars, le passage des camions et le parc des Boclets où les gens du voyage se sont installés.*

*Monsieur Le Maire convient que dans cette rue mais aussi dans d'autres rues (Léon Blum, Victor Hugo) des aménagements sont à prévoir mais tout ne peut pas être mis en place en même temps, financièrement ce n'est pas possible. Il précise qu'il n'est pas contre les comités de quartier, bien au contraire, mais il regrette la manière d'agir dans ce cas précis.*

Une partie du groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour Agir » vote contre le point concernant la rue du 10 Mars Madame Maryvonne POULAIN énonce les noms : Madame Christelle CALVIN, Madame Joëlle COCHEZ Monsieur Daniel CAPILLON, Monsieur Michel GUILBERT.

Le Bureau Municipal est adopté à l'unanimité sauf le point concernant la rue du 10 Mars qui est adopté à la majorité.

**3) – Adoption des commissions :**

**❖ Commission Solidarité, actions sociales et personnes âgées du 30 janvier 2009**

**1. BANQUET DU 1ER MAI :**

Comme chaque année, les aînés Noyellois de plus de 70 ans, sont invités au repas annuel organisé pour eux par la municipalité.

La discussion de la commission a porté sur l'organisation et le déroulement de cette journée.

a. Repas :

La société API restauration a été choisie. La prestation proposée a été à la hauteur des exigences de la commission : qualité des mets, du service, rapport qualité-prix satisfaisant. Le prix du repas est de 25 € hors taxes.

Nos services prennent en charge les boissons, le nappage et la mise en place de la table.

*Adoption a l'unanimité*

b. Animation :

Mme Banach, maire-adjoint déléguée à la culture, aux fêtes et aux cérémonies, a pris en charge la recherche d'une animation originale et adaptée aux personnes que nous accueillons.

Après présentation des prestations, le choix s'est porté sur Nath'événements qui nous propose une animation pour la journée, sans limite de temps, pour 1200 € TTC.

L'animation se déroulera en plusieurs temps :

- Close-Up durant 45 minutes dès l'installation des personnes
- Intervention de Flamelis durant 45 minutes pendant l'apéritif
- Animation musicale avec un Disc Jockey et un animateur pour une après midi dansante.

*Adoption a l'unanimité*

c. Transport :

Un ramassage sera effectué.

Une étude sera faite par les services pour étudier l'opportunité d'un autocar ou du minibus municipal, en fonction des demandes de ramassage, puisque celui-ci est déjà utilisé pour les personnes de l'EHPAD, pour qui un autocar traditionnel est inaccessible.

*Adoption a l'unanimité*

d. Muguet :

Le muguet sera offert à tous les participants. La commission a souhaité que nous offrions un soliflore avec le brin et que celui ci soit posé auprès de chaque assiette.

Chaque participant repartira avec son vase.

*Adoption a l'unanimité*

e. Chocolats :

Le chocolat sera proposé aux personnes invitées a la fin du repas par une présentation à table.

*Adoption a l'unanimité*

f. Fleurs :

Cette année, les personnes mises à l'honneur seront :

- Le couple le plus vieux en âge.
- Le couple marié depuis le plus longtemps.

Les personnes se verront offrir un bouquet «bulle».

Adoption a l'unanimité

La commission se réserve un temps de réflexion quant à l'éventualité d'une décoration de table qui se voudra une décoration très naturelle. A voir à la prochaine commission.

2. VOYAGE DES AINES (SEPTEMBRE)

En préambule, la commission rappelle que lors d'une précédente séance, elle avait statué sur un décalage de la date du voyage. Le premier mercredi de septembre posant problème à certains grands-parents.

La décision est de fixer la date du voyage au vendredi 11 septembre 2009.

Après lecture des différentes propositions faites par divers partenaires, la commission souhaite que le voyage ait lieu à l'auberge à la ferme «Sire de Créquy», qui se trouve dans la région des 7 Vallées, entre Fruges et Créquy.

La journée débutera par un petit déjeuner d'accueil au foyer municipal, suivi d'une visite de la fromagerie, de la ferme et d'une dégustation.

La salle d'une capacité de 250 personnes nous oblige à limiter le nombre de participants à 200 en ce qui concerne les personnes âgées.

Un repas sera servi et une animation est proposée.

Parmi les 3 types d'animation et les différentes formules proposées, la commission a choisi la prestation suivante :

FORMULE 2 avec transformistes et spectacle de cabaret et après-midi dansant.

Le repas choisi est le suivant :

- Velouté d'asperges
- Dôme de lieu et ses petits légumes
- Sauté de porc à la bière de Jenlain
- Fromage
- Dessert.

Adoption a l'unanimité

Au vu de l'évolution du coût de la vie, il nous est malheureusement nécessaire d'augmenter le prix de la participation financière des noyellois. Celle-ci est fixée à 25 € par la commission.

#### Adoption à l'unanimité

### 3. NAVETTE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE ET POUR LES PERSONNES AGEES

L'objectif de cette navette est de permettre aux personnes dont la mobilité est réduite de pouvoir aller faire leurs courses dans les centres commerciaux de la ville.

Le démarche se défini comme tel :

- 2 lieux pour les courses : Lidl et le centre commercial Intermarché.
- 1 journée définie pour chaque lieu
- 1 système de tickets avec réservation
- 1 système de rendez-vous où le chauffeur va chercher la personne chez elle et la ramène chez elle.
- 1 participation financière symbolique

Cette démarche se verra réfléchi lors de prochaines commissions.

Un premier contact est envisagé par le biais de Noyelles-Actu avec un coupon réponse qui sera à déposer en retour au CCAS par les personnes intéressées.

Une étude pourra ainsi être faite.

#### Adoption à l'unanimité

### 4. INSTANCE DE COOPERATION DU CENTRE SOCIAL

Suite à la nécessité de faire le choix de représentants du conseil municipal à l'instance de coopération du Centre Social Kaléido, M Le Maire a décidé, lors d'un bureau municipal de nommer les membres de la commission sociale, au vu de leur intérêt pour ce qui concerne la politique sociale de la commune.

Sur proposition libre, les titulaires sont :

- Mme Valérie Pichard-Delvallez, maire-adjoint
- Mme Joëlle Cochez, conseillère municipale
- M Claude Sibirin, conseiller municipal

Les suppléants sont :

- M Alain Roger, maire
- Mme Jacqueline Fromont, conseillère municipale
- Mme Martine Strappe, conseillère municipale

#### Adopté à l'unanimité.

## ❖ Commission Environnement – Cadre de vie du 16 février 2009

### 1. FAUCHAGE TARDIF :

Il s'agit d'organiser des cadres différenciés de certains espaces verts de la commune, en gardant des zones d'espaces naturels sur des étendues non exposées ni utilisées par les riverains.

Les objectifs sont de :

- Redonner sa place à la faune et à la flore sur des zones contrôlées.
- Réaliser des économies d'eau en stoppant l'arrosage de pelouse sur ces espaces.
- Réaliser des économies de temps pour le personnel des espaces verts, temps qui pourrait être consacré à la gestion du patrimoine communal.

Le fauchage aurait lieu une fois par an suivi du ramassage (afin de faciliter la repousse), réalisé par une entreprise extérieure.

Les zones concernées sont des zones éloignées des habitations et/ou non fréquentées par la population. Elles se situent :

- au Parc du 14 juillet (zone de 7029 m),
- au complexe sportif Léo Lagrange-Fond du complexe, en bordure du champ « COCHET » (zone de 1500 m)
- Parc des Boclets : allée piétonnière entre les 2 parcs « 14 juillet/Boclets » (zone de 1050 m)

*Les membres de la commission donnent un avis favorable.*

*Madame DELANNOY propose d'organiser une rencontre avec les membres de la commission afin d'aller visiter les espaces visés par le fauchage tardif.*

*De plus, il convient de réaliser une communication adaptée vers la population afin d'informer de l'intérêt du fauchage tardif. Un panneau sera installé sur les zones visées expliquant la démarche.*

*Monsieur WAWRZYNIAK propose qu'un travail de sensibilisation et d'information soit réalisé auprès de la population sur les zones éponges et les risques d'inondation (...)*

*Il demande également à ce que les membres de la commission soient consultés sur le choix des fleurs qui seront installées dans les jardinières de la rue Gambetta.*

### 2. JARDIN PEDAGOGIQUE :

Madame DELANNOY et Monsieur WOJCIK présentent le projet.

Le jardin pédagogique touche les enfants des centres de loisirs et est encadré par les animateurs du service jeunesse et une intervenante extérieure spécialisée. Les parcelles sont installées au 43 rue de Carvin.

Un travail de communication autour de l'action est également prévu, notamment par la création d'un blog, d'un journal des enfants, d'un calendrier du jardinier...

*Madame POULAIN précise que c'est un projet de qualité qui existe depuis plusieurs années et qu'il est intéressant de prendre en compte les problèmes rencontrés afin de le faire évoluer favorablement.*

Monsieur WAWRZYNIAK demande comment seront entretenues les passerelles et si le « paillage a été envisagé ? Le « paillage » permet de protéger le sol contre le développement des mauvaises herbes par l'utilisation de différents matériaux.

Monsieur WOJCIK explique que le désherbage fait partie prenante du projet et qu'il s'agit d'un jardin biologique donc sans produit dangereux pour les enfants et l'environnement.

Un travail en partenariat avec Julien POULLE est programmé afin d'utiliser effectivement la technique du « PAILLAGE ».

Vu la complémentarité du projet, monsieur WAWRZYNIAK propose d'y inclure par la suite un travail autour de l'abeille, avec création de ruche.

M. WOJICK explique que la réglementation jeunesse et sports ne laisse pas beaucoup de latitude pour ce genre d'action.

Une réflexion autour de cette idée reste possible sous réserve de la législation en vigueur.

Monsieur HERBEZ propose d'organiser également des goûters avec les parents au sein du jardin afin de valoriser le travail des enfants.

### 3. PRESENTATION DE L'ACTION MEMOIRE DE MINE :

#### a. Semaine Mémoire de Mine 2009

##### Les horaires :

Du 10 au 17 Mars 2009, foyer municipal

Vernissage le Mardi 10 mars 2009 à 18h30

Heures d'ouverture de l'exposition : Mercredi 11 au mardi 17 mars 2009, de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30

##### Programme :

Mardi 10 Mars :	18h : Commémoration de la catastrophe de Courrières 18h30 : Vernissage de la semaine Mémoires de Mine avec buffet à l'ancienne en présence des enfants du collège P. Brossolette, des chants par les enfants de l'école primaire J. Moulin, des dames de la chorale) ainsi que de Monsieur Guy DUBOIS qui lira des textes patoisants (vente et dédicace de son livre),
Mercredi 11 mars :	Accueil des centres de loisirs 15h00 : Débat autour du CUEEP dans les années 70, avec M. MLEKUZ. 20h00 : Spectacle avec Bertrand Coq et Simon Collier « Simon et Bertrand vont vous dire quoi ? » au foyer municipal Prix 3 €, réservation le jeudi au centre culturel Évasion, les pré-réservations peuvent se faire au service fêtes et mémoire locale.
Jeudi 12 mars :	Accueil des écoles la journée 12h00 : Repas « Soupe au lard et tarte à la crème » avec animation musicale, Monsieur MATAGNE. Prix 5 €, réservation au service fêtes et mémoire locale (face à la Mairie) Accueil des membres du club du Sourire, des résidents de l'EHPAD

Vendredi 13 mars :	Accueil des écoles la journée 17h00 : Les gens venus d'ailleurs ! Échanges de souvenirs et traditions et dégustation gratuite de saveurs traditionnelles (Italie, Maroc, Algérie, Pologne), avec la participation de Monsieur Willy Jendrowiak, pour la vente de son livre et les associations partenaires de la semaine.
Samedi 14 mars :	Ouverture de l'exposition 20h00 : Repas d'antan « Pomme de terre à l'eau et assiette nordique, suivi de tarte à la crème. Prix 5 €, réservation au service fêtes et mémoire locale (face à la Mairie)
Dimanche 16 mars :	Exposition ouverte au public
Lundi 17 mars :	Accueil des écoles la journée 18h00 : Projection du film « les virtuoses » 20h00 : Repas Frites/ Carbonade flamande/ tarte à la crème. Prix 5 €, réservation au service fêtes et mémoire locale (face à la Mairie)
Mardi 18 mars :	Accueil des écoles la journée Exposition Clôture de la semaine mémoire de mine à 18h00 Organisation d'un repas pour les bénévoles de mémoire de mine.

#### Les expositions :

L'exposition rassemble plusieurs espaces. Ils accueillent des éléments de décor, des objets, ustensiles, documents, photos qui témoignent des années 70.

Espaces sonorisés et animés :

- Le salon
- la salle de bain
- le jardin d'agrément
- le garage, la voiture
- Les vacances, les animaux
- Les gens venus d'ailleurs
- La formation CUEEP
- Commerces et fermes de Noyelles-sous-Lens

#### Les partenaires :

- Association Amitié France Pologne Noyelloise
- Association AMICI de Méricourt

- Le club du Sourire Noyellois
- Le collège P. Brossolette de Noyelles-sous-Lens
- Le CUEEP de Sallaumines
- L'EPHAD de Noyelles-sous-Lens
- Le groupe scolaire J. Moulin de Noyelles-sous-Lens
- Le Horse's Loisirs Club Noyellois
- Les nombreux bénévoles de Mémoire de Mine

Communication :

- Demande de création d'affiches
- Réalisation de triptyque en cours d'élaboration.
- Demande d'un calicot au rond Point de l'Europe.

La communication est réalisée par Frédéric BLANCHARD, chargé de communication.

*b. Les ateliers d'écriture :*

Atelier mensuel de 17h à 19h (généralement le jeudi) ouvert à toute personne souhaitant écrire ses souvenirs, mais aussi des poèmes, des textes patoisants, des saynètes ...

Certains de ces textes sont parus dans les livres de M. Robert Lorthios (Professeur au collège Michelet de Lens), mais servent également à alimenter les expositions.

*c. Concours photo :*

Un sujet est défini chaque année par les bénévoles, un règlement est diffusé avec les modalités de participation dans le noyelles-actu. Ce concours photo a pour objectif de mieux faire connaître notre territoire, mais aussi les vestiges de la mine. Un jury est composé afin d'élire les lauréats, qui sont récompensés lors d'une réception. Une exposition photo est également programmée avec l'ensemble des photos transmises pour le concours.

*d. Voyages et sorties :*

Le but est d'organiser des sorties d'une journée ou de plusieurs jours pour découvrir des sites miniers, des musées et/ou des expositions. Ce qui a permis de nouer des liens et d'échanger avec d'autres populations de la corporation minière.

*e. Club Noyelles - UNESCO :*

Le club Noyelles-UNESCO collabore avec l'association Bassin Minier UNESCO de Loos-en-Gohelle pour suivre l'évolution du dossier de l'inscription au patrimoine de l'UNESCO.

Une réunion 1 fois tous les 2 mois permet de réunir tous les participants des différents ateliers et les personnes intéressées pour échanger sur leurs activités.

*f. La chorale :*

Groupe de bénévoles qui spontanément a organisé une animation « chant » à l'EHPAD. Suite à cette animation, le groupe a décidé de continuer l'action sous forme de chorale, qui réalise régulièrement des animations dans le cadre de mémoire de mine.

*g. La sainte Barbe :*

Madame DELANNOY informe les membres de la commission qu'un problème d'organisation se posera pour la sainte Barbe 2009, sachant que le TELETHON est programmé à la même date. Une concertation devra donc avoir lieu avec les bénévoles de mémoire de mine et les membres de la commission afin d'organiser cette manifestation.

**Adopté à l'unanimité.**

❖ **Commission Jumelage du 27 février 2009**

**1. PLANNING DES JEUNES IRLANDAIS À NOYELLES SOUS LENS**

Les irlandais arrivent le 03 avril et repartent le 12 avril.

Le groupe est formé de 8 jeunes (5 filles et 3 garçons) encadrée par monsieur le Duc Richard de Stacpoole et de Géraldine Coyne.

7 jeunes viendront en France pour la première fois.

Le budget municipal prévu pour l'accueil est d'environ 1000 à 1500€.

L'hébergement se fait au 43 rue de Carvin, un minibus est mis à disposition.

La date de réception officielle est le mardi 7 avril à 18h30 salle d'honneur.

Le programme a été réalisé avec l'équipe d'encadrement irlandaise et le service jeunesse de Noyelles Sous Lens.

**2. VISITE DE LA DÉLÉGATION DE NOYELLES EN IRLANDE DU 31 MAI AU 5 JUIN 2009**

La préparation de la visite aura lieu pendant le temps de présence de Richard de Stacpoole en France. L'objectif principal étant la visite du Connemara, afin de prévoir le centre de loisirs en Irlande.

**Point Complémentaire : Les Galibots en Irlande**

Les vététistes arriveront à Roundstone le 3 Juin 2009, en démarrant de Noyelles le 29 Mai.

Monsieur Le Maire participera à la dernière étape.

Les randonneurs seront assistés par un véhicule municipal et un chauffeur.

Les Noyellois rentreront le 7 juin.

La logistique a été finalisée suite à un déplacement des dirigeants des « GALIBOTS », en Février. Le budget prévisionnel sera remis sous peu, afin de pouvoir décider de la subvention Municipale.

**3. POINT SUR LE JUMELAGE AVEC LA POLOGNE**

De nombreux courriers, mail et fax, ont été échangés entre nos deux communes.

Il en résulte que Monsieur Hardie-Douglas, Maire de Szczecinek, ne souhaite pas renouveler les échanges de jeunes, dans les conditions existantes depuis 25 ans.

Le motif principalement évoqué est : «la fatigue du voyage» pour les adolescents. (Courrier Annexe 2)

Néanmoins, Le Président du Conseil Municipal, Witold Suchejewski, est quant à lui tout à fait favorable aux échanges dans le cadre de centres de loisirs.

D'autres membres politiques ou communautaires importants de la ville de SZCZECINEK défendent notre projet commun. Il s'agit entre autres de Messieurs Marian Golinski, Sénateur et ancien Maire, Musial Georges, ancien Président du Conseil, Messieurs Kowalczyk Père, Ancien Maire, Kowalczyk Fils, Professeur de Français, ainsi que quelques membres éminents de l'industrie de Poméranie .

Le Président du Conseil avait proposé en plus, de nous envoyer un groupe de personnes du 3ème Age, apprenant le Français. Ceux ci auraient ainsi découvert la France et notre langue usuelle.

Le débat reste ouvert au sein des instances polonaises.

Concernant la commémoration de nos 25 ans de jumelage.

Pour l'instant aucune réponse positive n'est apportée par le Maire de Pologne.

Néanmoins la Municipalité Noyelloise déposera pour le 15 Avril, sa demande de subvention au niveau européen. Cette demande concerne aussi les 5 années de coopération avec l'Irlande.

### Questions diverses

A la demande de Monsieur Louis Alexandrenne, Monsieur Hervé Janiszewski précise que pour l'instant ses rapports avec les villes de BERGEN op ZOOM, aux Pays-Bas, et NEUSTERLITZ en Allemagne se bornent à des transmissions écrites (en Français). Aucune rencontre n'est prévue, mais elles restent envisageables.

### PROGRAMME SEJOUR DES IRLANDAIS

	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIREE
<b>VENDREDI 03 AVRIL</b>			Départ du mini Bus 19h30 Arrivée aéroport Charleroi à 21h30
<b>SAMEDI 04 AVRIL</b>	Achats à Intermarché		Inquest à Villeneuve d'Ascq (jeu d'aventure et d'énigme) à 20h Départ du mini Bus 18h45
<b>DIMANCHE 05 AVRIL</b>	Messe (à vérifier)		
<b>LUNDI 06 AVRIL</b>	Visite des différentes structures de la ville et explications du bassin minier. (accompagnant Nicole.S). Départ du mini Bus 8h30		
<b>MARDI 07 AVRIL</b>		Achats Centre Commercial Auchan Noyelles Godault Départ du mini Bus 14h30	Réception Accueil Officiel en Mairie à 18h30 Adjoints, Conseillers et CMJ Restaurant Départ du mini Bus 20h30
<b>MERCREDI</b>	Départ pour Paris mini Bus à 10h00	Visite du Musée Grévin + bateau	NUIT SUR PARIS

08 AVRIL		mouche	
JEUDI 09 AVRIL	TOUR DE PARIS Tour Eiffel, champs Élysée, Montmartre.		NUIT SUR PARIS
VENDREDI 10 AVRIL	PARC ASTÉRIX		Retour sur Noyelles
SAMEDI 11 AVRIL	Marché aux puces Rue Ampère		REPOS
DIMANCHE 12 AVRIL			Départ : avion 21h55 Départ du mini Bus 18h00

*Madame Maryvonne POULAIN pense que la commission a été trop courte notamment par son contenu. De plus, les informations ont surtout concerné le jumelage avec l'Irlande.*

*Monsieur Jacques BRASSART voudrait approfondir le débat concernant le jumelage avec la Pologne car le contenu de la commission n'apporte pas de précision à ce sujet.*

*Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la communication avec Szczecinek est très difficile actuellement et qu'il n'a pas de contact avec le maire.*

*Il ajoute qu'une délégation doit venir pour la fête de la Libération, en septembre mais que le maire actuel ne viendra pas. Par contre, les anciens maires devraient se déplacer.*

*Le maire de Szczecinek propose qu'une délégation se rende en Pologne 3 jours au mois de mai.*

*Monsieur Le Maire propose de relancer le dialogue car actuellement les seuls contacts se font de manière très brève et par courrier.*

*Monsieur Bernard FINEZ demande si ce n'est pas une volonté de la nouvelle municipalité de Szczecinek.*

*Monsieur Le Maire exprime sa volonté de « changer son fusil d'épaule » si les problèmes avec Szczecinek ne sont pas réglés dans les prochains mois.*

*Monsieur Hervé JANISZEWSKI indique qu'il n'y qu'un seul homme qui bloque les relations entre nos deux villes. Il trouve que cette situation est dommage pour les enfants des centres de loisirs.*

*Monsieur Hervé JANISZEWSKI informe également le Conseil Municipal que le maire de Szczecinek voudrait jumeler sa commune avec une ville suédoise.*

*Monsieur Jacques BRASSART demande à quoi correspondent les villes de BERGEN op ZOOM, aux Pays-Bas, et NEUSTERLITZ en Allemagne.*

*Monsieur Hervé JANISZEWSKI répond que ce sont les communes jumelées avec Szczecinek et qu'un partenariat pourrait être envisagé avec ces villes.*

*Adopté à l'unanimité.*

4) – **Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**2009/12** : signature d'un contrat avec la **société Easydentic**, représentée par **Monsieur Rudy MINUEL**, et relatif au contrat de location d'un lecteur Biométrique type ET801,

Le montant de la prestation s'élève à :

Location un lecteur biométrique 48 mois : 330,00 € HT/mois

Frais de raccordement (payable en 1 fois) : 1600,00 € HT

**2009/13** : signature d'un contrat avec le **Bureau HEXA INGENIERIE**, représentée par Monsieur Pascal FOURMEAU, Directeur, et relatif à : «Suivi du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux» à Noyelles-sous-Lens,

Le coût de la prestation est de 4 206,93 € T.T.C.

**2009/14** : signature d'une convention avec l'association Temps Libre Vacances représentée par Monsieur EVRARD Jean-Luc, Président, et relative à la prise en charge de 45 élèves de l'école Jean-Moulin pour un séjour à LOUBEJAC du 11 mai au 20 mai 2009.

Le montant des prestations fournies par l'association TLV, s'élève à 447 € par élève :

- petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner,
- logement,
- animation,
- transport aller/retour
- sorties.

**2009/15** : signature d'une convention avec Messieurs COLLIEZ Simon, COCQ Bertrand et BOURDON Alain, et relative à la présentation d'un spectacle intitulé « Simon et Bertrand vont vous dire quoi... », le 11 mars 2009 dans le cadre de la semaine Mémoires de Mines.

Le montant de la prestation s'élève à 750 €.

**2009/16** : la prestation familiale pour le séjour classes transplantées de l'école Jean Moulin à Loubejac (Dordogne), organisé du 11 mai au 20 mai 2009 est fixée à 130 €.

**2009/17** : signature d'une convention avec Monsieur DEFER Alain dit L'Guguss eud Saint-Foris, et relative à la présentation d'un spectacle d'humour patoisant le samedi 14 mars 2009 dans le cadre de la semaine Mémoires de Mines.

Le montant de la prestation s'élève à 463,65 €.

**2009/18** : signature d'une convention avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas de Calais représentée par Monsieur HÉNAUT Thierry, Directeur Général, et relative à la prise en charge de 52 élèves de l'école Jean Rostand pour un séjour à PRÉMANON (39) du 13 au 19 avril 2009.

Le montant des prestations fournies par l'association PEP 62 s'élève à 374.35 € par élève :

- petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner,
- logement,
- animation,
- transport aller/retour
- sorties.

**2009/19** : mise en place des tarifs suivants pour la mise à disposition des différentes salles communales.

Le montant de la location pour les sociétés locales s'élève à 40 €.

**Les tarifs énoncés ci-dessus seront doublés pour les personnes n'habitant pas Noyelles-sous-Lens.**

- **Location de la vaisselle** :

- Couverts : 0,50 €, selon l'article 8 du contrat de location.
- 0,15 € pour toute demande supplémentaire à la liste figurant au contrat.

Les couverts seront prêtés aux sociétés locales gratuitement lors de la première manifestation.

**2009/20** : signature d'une convention avec l'association SLAINTE, représentée par Monsieur Didier RIEZ, Président, et relative à l'animation musicale programmée lors de la « Semaine Irlandaise » 2009.

La commune accueillera au centre culturel évasion trois groupes de musiciens Irlandais pour un concert prévu le 21 mars 2009 en soirée. Les groupes « Morga », « Jim Mckee and friends » et « Mairtin O'Connor with Cathal Hayden and Seamie O'Dowd » assureront une prestation dont la durée sera fixée, en bon accord, directement entre les musiciens et les représentants de la commune.

Le montant de la prestation s'élève à 5500,00 €.

**2009/21** : signature d'un contrat avec la Poste, représentée par Madame VANCAPPEL Céline, en qualité de superviseur télévente, relatif à la collecte et remise à domicile du courrier.

La remise du courrier s'effectue à 9h00, la collecte à 16h15

			<b>Augmentation en 2009</b>
<b>Collecte standard</b>	<b>annuelle</b>	<b>1050 € H.T.</b>	<b>+ 100 € soit 1150 € H.T.</b>
<b>Remise standard</b>	<b>annuelle</b>	<b>1000 € H.T.</b>	<b>+ 50 € soit 1050 € H.T.</b>

Le montant annuel du contrat est de 2 200,00 € H.T., soit 2 631,20 € T.T.C.

**2009/22** : Mme GUILLEMANT Carole est nommée régisseuse titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement pour la participation au voyage des aînés, l'encaissement des inscriptions aux voyages,

excursions, visites guidées, sorties théâtres et autres avec pour mission de recouvrer exclusivement les recettes liées à la perception de ses droits.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme GUILLEMANT Carole sera remplacée par Mme SZYMANSKI Nicole ou Mme ROBERT Brigitte nommées régisseuses suppléantes.

**2009/23** : signature de deux avenants à la convention avec l'instance intercommunale d'insertion 3ID concernant :

- la mise en place du dispositif d'entretien des aires de jeux en contrepartie d'une subvention annuelle de 10 651,44 €,
- les dispositifs des brigades vertes afin de participer aux frais d'entretien et d'amortissement de la brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 31 160,00 €.

**2009/24** : signature d'une convention avec Monsieur MLEKUZ, en sa qualité d'animateur de séance et relative un débat sur le thème « CUEEP dans les années 70 » dans le cadre de la semaine « Mémoire de Mine » qui se déroulera du 10 au 17 mars 2009 au Foyer Municipal de Noyelles Sous Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 150 €.

**2009/25** : signature d'une convention avec Monsieur JENDROWIAK Willy, en sa qualité d'animateur de séance et relative un débat sur le thème « Les gens venus d'ailleurs » dans le cadre de la semaine « Mémoire de Mine » qui se déroulera du 10 au 17 mars 2009 au Foyer Municipal de Noyelles Sous Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 150 €.

**2009/26** : signature d'une convention avec Monsieur PASQUIERZ Édouard, en sa qualité d'animateur musical et relative à l'organisation d'une soirée le 13 mars 2009 dans le cadre de la semaine « Mémoire de Mine » qui se déroulera du 10 au 17 mars 2009 au Foyer Municipal de Noyelles Sous Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 150 €.

**2009/27** : signature d'une convention avec Monsieur MATAGNE Jean-Claude, en sa qualité d'animateur musical et relative à l'organisation d'un repas le 12 mars 2009 dans le cadre de la semaine « Mémoire de Mine » qui se déroulera du 10 au 17 mars 2009 au Foyer Municipal de Noyelles Sous Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 150 €.

**2009/28** : signature d'une convention avec l'association Thérèse N Thérèse, représentée par Monsieur FAGET Christian, Président, et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « J'te deringe, Hein?! » présenté par Charlemagne le 17 avril 2009, au centre culturel de Noyelles Sous Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 750 € :

- Cachet artistique : 600 €
- Frais de déplacement : 150 €

**2009/29** : signature d'un contrat avec le Cabinet PLASSON, représenté par Monsieur Alain CHOQUET, et relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des toitures terrasses,

Le montant des travaux s'élève à : **8 180,64 € T.T.C.**

**2009/30** : signature d'une convention avec la société Nath' Événements, représentée par Madame Nathalie RICOUART et relative à la représentation d'un spectacle « Flamelis » et de l'animation musicale lors du repas des aînés organisé le 1<sup>er</sup> mai 2009 à la salle de fêtes de Noyelles Sous Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 1 200,00 € T.T.C.

**2009/31** : signature d'une convention avec la société Nath' Événements, représentée par Madame Nathalie RICOUART et relative à la représentation d'un spectacle musicale lors de la fête de la Libération organisé le 05 septembre 2009 à Noyelles Sous Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 16 800,00 € T.T.C.

**2009/32** : signature d'une convention avec la société Crédit Agricole Nord de France représentée par Monsieur VANDEVOORDE, expert services, ayant pour objet l'acquisition de deux certificats électronique support USB pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le montant de l'abonnement s'élève à 180,00 € / an H.T. pour deux supports.

**2009/33** : Il est institué une régie de recettes auprès de la commune de Noyelles Sous-Lens, cette régie a pour objet l'encaissement de la régie de recettes pour «la location de la salle des fêtes communale, la location de matériel de la salle des fêtes communale mise à la disposition des familles à l'occasion de cérémonies ».

**2009/34** : Il est institué une régie de recettes auprès de la commune de Noyelles Sous-Lens, cette régie a pour objet l'encaissement de la régie de recettes pour «les produits divers de cimetières, vacations funéraires».

**2009/35** : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer **Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE** afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement dans le prolongement de la rue du 10 mars, sur le domaine communal.

**2009/36** : signature d'une convention avec la société GRENKELOCATION, représentée par Monsieur CODJOVI Michel, relative au contrat de location longue durée d'un copieur KM5050.

Le montant de la location s'élève à 920 € H.T. par trimestre.

La durée initiale de la location est de 12 loyers.

**2009/37** : signature d'une convention avec la société **R.I.I Diffusion**, représentée par Madame Perrot-Ligodières Cécilia, relative à l'assistance sur les logiciels de Médiadoc :

- 2 licences Acces'sites accès Internet
- 2 licences Acces'sites CD ROM

Le contrat est conclu pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 3 ans maximum.

Le coût forfaitaire annuel s'élève à 146,96 € T.T.C.

*Monsieur Bernard FINEZ souhaite avoir une précision concernant les prix de location des salles municipales. En effet, il souligne qu'il n'y a pas de grosse différence entre le prix de location de la ferme Mametz et celui du Foyer Municipal.*

*Monsieur Le Maire indique que la Ferme Mametz sera rénovée, qu'elle sera dotée d'un nouveau lave-vaisselle mais qu'elle ne sera plus proposée à la location le week-end.*

*La location de cette salle cause trop de désagréments aux riverains.*

*Cette année, elle n'est presque pas louée.*

*Madame Maryvonne POULAIN attire l'attention du Conseil Municipal sur la décision 2009/35 concernant la nomination de Maître François HERMARY, afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement dans le prolongement de la rue du 10 mars.*

*Monsieur Le Maire explique que cette décision concerne les roumains et que ceux-ci se sont déplacés sur la bretelle d'accès à l'autoroute réservée à Recytech.*

*Madame Maryvonne POULAIN précise que les personnes installées au parc des Boclets ne sont pas des gens du voyage. Ils proposent leurs services en tant qu'artisan.*

*Madame Maryvonne POULAIN voudrait qu'une information soit distribuée dans les boîtes aux lettres pour mettre en garde la population.*

*De plus, elle constate que ces problèmes sont identiques à ceux rencontrés lors du précédent mandat.*

*Monsieur Le Maire propose de sécuriser le parc des Boclets mais la sécurisation du parc se fera au détriment d'un autre projet.*

*Monsieur Le Maire rappelle que la sécurisation de la place de la Libération a coûté 150 000 €.*

*Monsieur Bernard FINEZ demande s'il n'est pas possible d'intervenir auprès de la CALL. Il précise aussi que la ville supporte les frais de remise en état.*

*Monsieur Le Maire pense que pour qu'une aire d'accueil soit créée il faudrait peut-être que la CALL et la CAHC travaillent en intercommunalité.*

*Monsieur Le Maire propose de faire un courrier au président de la CALL.*

*Monsieur Maurice BERNARD précise que concernant l'information auprès de la population, il faut faire très attention car ces personnes sont inscrites au registre du commerce et qu'ils peuvent se retourner contre la mairie si on les empêche de travailler.*

*Monsieur Daniel CAPILLON ajoute que ce sont les mêmes personnes qui étaient installées sur la place de la Libération.*

*Monsieur Maurice BERNARD souligne que ces personnes ont été expulsées de différentes communes mais ils ne quittent pas notre secteur.*

*Adopté à l'unanimité.*

## **5) Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la commune de Noyelles Sous Lens s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

*Adopté à l'unanimité.*

**6) Demande de subvention au titre du fonds d'intervention foncière auprès de la Communauté :  
999 rue de Courtaigne.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'effectuer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière auprès de la Communauté de Lens-Liévin.

Cette demande concerne le portage foncier et financier effectué par l'E.P.F pour le bien sis rue de Courtaigne n° 999 cadastré section AI n° 943 d'une superficie de 311 m<sup>2</sup> estimé par les domaines à Cent soixante quinze mille euros (175 000 euros).

**Adopté à l'unanimité.**

**7) Fonds de Participation des Habitants**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 février 2008 par laquelle ce dernier l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Fond de Participation des Habitants.

L'association gestionnaire est le Canari Club.

Le plan de financement était le suivant :

Coût total : 10 000 €

7 000 € soit 70 % de la somme correspondent à la participation du Conseil Régional

3 000 € soit 30 % de la somme correspondent à la participation de la commune

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association gestionnaire a reçu un acompte du Conseil Régional.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de verser les 3 000 € à cette association.

Les actions financées en 2008/2009 sont :

- Les foulées lacs et terrils
- Solidarité Madagascar
- Voyage en Angleterre
- Raid VTT Noyelles Sous Lens via Rounstone
- Défi noyellois : semi- marathon de Paris

***Madame Maryvonne POULAIN demande plus d'informations concernant les membres du comité de gestion du FPH.***

***Monsieur Le Maire donne la liste des personnes qui composent le comité de gestion :***

- ***Monsieur Alain DUBOIS, président***
- ***Monsieur Fabrice GUILBERT, vice-président***
- ***Monsieur Gérard DOUCHET, secrétaire***
- ***Madame CAILLAU, trésorière***
- ***Monsieur Francis LOCQUET***
- ***Madame Doriane HERBAUT***
- ***Madame Anita PETIT***
- ***Monsieur Yann LADANT***
- ***Madame BATTAGLIA***
- ***Madame Emilie DEDOURGES***

***Monsieur Le Maire indique que les membres à titre consultatif sont :***

- ***Monsieur Maurice BERNARD***

- *Madame Cathy CZAJKOWSKI*
- *Monsieur LEKIEN*
- *Monsieur Laurent LEMPEREUR*

*Adopté à l'unanimité.*

## **8) Charte de qualité des Centres de Loisirs**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prolonger jusqu'au 31 décembre 2009, de la charte de qualité des centres de loisirs.

Cette charte signée en 2005 entre la commune, la DDJS, le Conseil Général et la Fé.DéCAF62 pour améliorer les actions d'accueil des enfants et de leurs familles s'achève au 31 décembre 2008.

*Adopté à l'unanimité.*

## **9) Acceptation de la proposition d'indemnité pour sinistres**

### **α) 93 rue du Général de Gaulle**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'indemnité consécutive au sinistre incendie survenu au 93 rue du Général de Gaulle soit :

- Indemnité immédiate 4 916,00 €
- Indemnité différée, sur présentation des justificatifs 1 995,00 €

### **β) Stade Gallet**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'indemnité consécutive au sinistre vandalisme survenu au stade Gallet soit 4472,00 €.

*Adopté à l'unanimité.*

## **10) Adhésion à Euralens**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association EuraLens dont le coût de cotisation est de 1 000 euros pour les personnes morales.

L'Association a pour objet de promouvoir et de préfigurer la réalisation du projet dénommé "Euralens", initié par la Région Nord Pas de Calais, les collectivités territoriales et les partenaires privés de l'arrondissement de Lens avec la participation des agglomérations voisines, de l'aire métropolitaine centrale et des acteurs économiques régionaux représentés par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Euralens trouve son centre de gravité autour du Louvre-Lens, et déploie son activité sur l'ensemble des communes de l'arrondissement et les agglomérations voisines et plus globalement sur le territoire de l'aire métropolitaine de Lille.

A cet effet, l'Association a notamment pour objet :

- de réaliser toutes les études liées à la définition du projet et à sa mise en œuvre,
- de faire émerger des projets existants ou à concevoir, d'en apprécier la faisabilité et l'adéquation avec le concept Euralens, de les labelliser et d'en assurer la synergie avec l'ensemble du territoire régional,
- d'étudier les conditions de leur mise en œuvre opérationnelle,
- de mobiliser et d'animer des partenariats autour de ces projets, avec des entreprises et des organismes privés ou publics,
- de les promouvoir par la communication,
- de rechercher toutes participations et financements concourant à son objet,
- d'effectuer toutes opérations se rapportant à son objet social ainsi défini et susceptibles d'en faciliter la réalisation
- et de promouvoir par tous les moyens appropriés, une grande qualité architecturale, urbaine et environnementale en relation avec l'excellence culturelle du Louvre-Lens.

### **11) Autorisation de déposer un permis de construire à Pas de Calais Habitat**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain impasse Fleury, il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Pas de Calais Habitat à déposer le permis de construire.

En effet, le rachat effectif de l'emprise foncière n'étant pas encore effectué, cette délibération est nécessaire.

Pour information, la procédure d'acquisition par la ville des terrains auprès de l'EPF est en cours de discussion.

**Adopté à l'unanimité.**

### **12) Opération de renouvellement urbain - Impasse Fleury, Rue Joseph Haÿ**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, au titre de la deuxième phase, la construction de 14 logements est prévue entre la rue Joseph Haÿ et le fond de l'impasse Fleury.

Au regard des contraintes du plan d'occupation du sol, un prospect de 5 mètres est imposé.

Ainsi pour respecter cette règle et pouvoir construire les logements en conséquence, il s'agit d'acheter 2 mètres en fond de terrain à Monsieur et Madame NASIADKA, 7 rue Joseph Haÿ, parcelle AI 440 et de prendre 2 mètres en fond de terrain à Monsieur et Madame SZWABINSKI Marcel, 9 rue Joseph Haÿ, parcelle AI 441. En échange, la ville leurs propose la parcelle AI 442.

Vu l'estimation des domaines du 18 février 2009 réceptionnée en mairie le 24 février 2009, cet échange se fera sur la valeur vénale déterminée par France Domaine.

**Adopté à l'unanimité.**